

PREREQUIS

Qualification : être titulaire d'un diplôme ou d'une certification de niveau 5 (BTS, DUT, DEUG, DEASS, DECESF, DEES, etc.) ou bien justifier de 3 ans d'expérience dans un poste qui requiert ce niveau.

Âge : 25 ans révolus (21 ans pour un MJPM Délégué ou un Préposé d'établissement)

Expérience : 3 ans d'expérience professionnelle, soit dans le domaine juridique, soit dans le domaine de la gestion administrative ou financière, soit dans le domaine social/médicosocial (Cette expérience de 3 ans n'est pas exigée pour un MJPM Délégué, et est ramenée à 1 an pour un MJPM Préposé d'établissement)

OBJECTIF

Préparation au Certificat national de compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, mention Mesure d'Accompagnement Judiciaire (MAJ), titre du ministère des Solidarités et de la Santé.

CONTENU & PRIX selon quelques exemples de profils

NB : Les titulaires du CNC MJPM mention MJPM sont dispensés des modules 1.1 et 2.4.

Domaine	Module	Sans dispense	Dispenses accordées selon les profils					
			CNC MJPM	CESF/ASS	CESF/ASS avec CNC MJPM	ES	ES avec CNC MJPM	Juriste avec CNC MJPM
DF1	1.1 Le cadre juridique	24 h	D		D		D	D
	1.2 La connaissance du public	36 h		D	D	D	D	
	1.3 L'action éducative et budgétaire	42 h		D	D			
DF2	2.1 Les contours de l'intervention et ses limites	18 h						
	2.2 Les relations avec le juge et le Conseil départemental	12 h						
	2.3 Action éduc. accomp. vers l'auton. de gest. budgétaire	30 h						
	2.4 Déontologie et analyse des pratiques	18 h	D		D		D	D
Parcours de formation personnalisé :		180 h	138 h	102 h	60 h	144 h	102 h	156 h
		30 jrs	23 jrs	17 jrs	10 jrs	24 jrs	17 jrs	23 jrs
Prix des cours (32€/heure)		5 760 €	4 416 €	3 264 €	1 920 €	4 608 €	3 264 €	4 992 €
								4 416 €

Frais d'inscription et d'exams : +400 €

Remises spéciales accordées aux services de protection des majeurs (associations ou établissements) :

Remise de Bienvenue/Fidélité : - 50% sur les frais d'inscription

Remise d'Effectif : - 5% pour 2 participants sur une même session ; -10% pour 3 ; -15% pour 4 ; -20% pour 5
(pour des effectifs supérieurs, nous consulter)

DUREE & RYTHME

Durée de la formation : 180 h, modulable en fonction des dispenses accordées (Cf. tableau ci-dessus).

Rythme : deux à trois jours de cours par semaine, certaines semaines du mois. (Cf. calendrier)

TYPE DE FORMATION

La formation est dispensée exclusivement en DISTANCIEL SYNCHRON (visioconférence)

MODALITES & HORAIRES

Cours magistraux, Travaux dirigés, Jeux de rôles, Préparation aux épreuves de l'examen.

Horaires des cours : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, heure de Métropole.

DATES de la prochaine session, hors stage pratique

Module 1.1	Cadre juridique (24h)	4, 5, 11, 12 mai 2026
Module 1.2	Connaissance du public (36h)	18, 19, 28, 29 mai, 4, 5 juin 2026
Module 1.3	Action éducative et budgétaire (42h)	11, 12, 18, 19, 24, 25, 26 juin 2026
Module 2.1	Contours de l'intervention et ses limites (18h)	9, 10, 11 sept. 2026
Module 2.2	Relations avec le Juge et le Conseil départemental (12h)	17, 18 sept. 2026
Module 2.3	Action éducative & accomp. vers l'autonomie de gestion budgétaire (30h)	23, 24, 25 sept., 1, 2 oct. 2026
Module 2.4	Déontologie et Analyse des pratiques (18h)	7, 8, 9 octobre 2026

STAGE PRATIQUE

A l'entrée en formation, les candidats justifiant d'une expérience d'au moins 6 mois dans l'exercice de mesures de protection, sont dispensés du stage pratique de 10 semaines.

(Tarifs & Conditions valables jusqu'au 31/12/2026)